leDroit

© 2022 Le Droit (Ottawa, ON) (tablette). Tous droits réservés. The present document and its usage are protected under international copyright laws and conventions.

Publi-C Certificate issued on **April 19, 2024** to **English Account NG C3** for personal and temporary display.

news-20220426-TLT-2ad268e1f66251d6fcb20abae8065595

Source name
Le Droit (Ottawa, ON) (tablette)
Source type
Press • Newspapers
Periodicity
Continuously
Geographical coverage
Provincial
Origin
Ottawa, Ontario, Canada

Mardi 26 avril 2022

Le Droit (Ottawa, ON) (tablette) • 1104 words

L’occupation d’Ottawa fera l’objet d’une enquête publique

Antoine Trépanier
Le Droit

Le gouvernement fédéral allongera jusqu’à 25 millions de dollars pour qu’une enquête publique indépendante fasse la lumière sur son usage des mesures d’urgence pour mettre un terme aux manifestations de camionneurs en février.

Après des comités parlementaires, les tribunaux et la Ville d’Ottawa, c’est maintenant au tour de la Commission des états d’urgence de se pencher sur la déclaration des mesures d’urgence par le fédéral dans la foulée des blocages au centre-ville d’Ottawa et à certains postes frontaliers en février.

C’est au juge ottavien de la Cour d’appel de l’Ontario Paul S. Rouleau que revient le mandat de présider ces travaux.

«Il examinera les circonstances qui ont mené au recours à la Loi sur les mesures d’urgence et formulera des recommandations visant à empêcher que de tels événements ne se reproduisent», a déclaré le premier ministre Justin Trudeau, lundi.

Le 14 février, M. Trudeau invoquait la Loi sur les mesures d’urgence pour la première fois de l’histoire pour mettre un terme aux manifestations contre les mesures sanitaires et le gouvernement libéral.

Le centre-ville d’Ottawa était alors occupé par des centaines de manifestants et leur camion-remorque pendant des semaines.

Les corps policiers ont vu leurs pouvoirs augmentés considérablement et les institutions financières ont pu geler les comptes bancaires de participants à ces manifestations. Les mesures ont ensuite été levées le 23 février.

Depuis, plusieurs organisateurs du «Convoi de la liberté» ont été arrêtés et font face à des accusations criminelles.

Le fédéral demande donc au commissaire Rouleau d’examiner «l’évolution et les objectifs du convoi et des blocages», y compris les dirigeants de ce mouvement, leur organisation et leurs participants. La commission devra également faire la lumière sur les interventions de la police avant et après la déclaration d’état d’urgence.

Elle se penchera sur les conséquences

Le centre-ville d’Ottawa était alors occupé par des centaines de manifestants et leur camion-remorque pendant des semaines.
. *Archives Le Droit, Martin Roy*

économiques de ces manifestations, mais aussi des effets du financement intérieur et étranger, notamment par l’entremise de plateformes de sociofinancement.

Le commissaire s’est déjà engagé à remettre son rapport final au gouvernement qui le déposera ensuite à la Chambre des communes et au Sénat du Canada d’ici le 20 février 2023.

«Conscient des délais serrés qu'impose la Loi sur les mesures d'urgence en ce qui a trait à la production de rapports, je suis déterminé à faire en sorte que le processus soit aussi ouvert et transparent que possible», a déclaré M. Rouleau.

Sa commission sera lancée dans les semaines à venir et elle pourra notamment retenir les services d’experts et convoquer des témoins.

CISION
This document is destined for the exclusive use of the individual designated by Feed-NGC3 and cannot be used for any other purpose or distributed to third parties. • All rights reserved • Service provided by CEDROM-SNi Inc.

Ottawa lui versera jusqu'à 25 millions de dollars pour accomplir ses travaux, selon le cabinet du ministre de la Protection civile.

En point de presse, le ministre des Affaires intergouvernementales Dominic LeBlanc a déclaré que dès que le commissaire Rouleau commencera son travail et qu'il demandera des ressources au gouvernement, «on va être là pour s'assurer qu'il a tout ce qu'il a besoin».

«L'instruction du Conseil des ministres, c'est de donner à la Commission toutes les ressources nécessaires», a-t-il dit.

Au Bloc Québécois, la leader adjointe Christine Normandin a salué les caractères «public» et «indépendant» de la commission.

«Ce qu'on aime, c'est que le mandat du juge Rouleau est assez large et comme ce sera public, au jour le jour, on aura des informations pertinentes qui nous permettront à notre tour de questionner le gouvernement», dit-elle.

Le gouvernement fédéral avait jusqu'à lundi pour annoncer cette enquête qui est nécessaire en vertu de cette loi d'exception.

En point de presse, le ministre de la Sécurité publique Marco Mendicino a assuré que le commissaire aura un pouvoir discrétionnaire notamment en ce qui a trait aux témoins qu'il voudra convoquer, les documents qu'il voudra consulter et même les informations classifiées qu'il voudrait obtenir.

«Le juge va faire son travail dans un niveau qui est indépendant, impartial. C'est un processus qui a beaucoup d'intégrité», a déclaré M. Mendicino.

Or, l'opposition conservatrice n'est pas du tout convaincue que le gouvernement pose des gestes assurant cette indépendance, puisqu'à ses yeux, les libéraux tentent «de contrôler la portée de l'enquête publique».

«Le gouvernement libéral demande que l'enquête porte uniquement sur les actions et les motivations des manifestants, et non sur celles du gouvernement, comme le prévoit la Loi», dénonce le député conservateur Gérard Deltell.

C'est aussi le constat de l'Association canadienne des libertés civiles qui a toujours l'intention de poursuivre son action en justice contre le gouvernement pour avoir décrété la loi sur les mesures d'urgence.

«Il est important d'examiner le contexte dans son ensemble. Mais les tentatives faites par le gouvernement de divertir l'attention du public de ses propres actions sont préoccupantes», a déclaré Abby Deshman, directrice du programme de justice pénale de l'Association canadienne des libertés civiles.

Notons qu'en vertu de cette loi, un comité parlementaire mixte composé de sept députés et de quatre sénateurs se penche lui aussi sur l'usage de ces mesures d'urgence. Le comité doit étudier et faire un rapport aux deux chambres de l'étendue des pouvoirs utilisés par les autorités.

Ce comité doit d'ailleurs entendre mardi soir les témoignages du ministre Mendicino, du procureur général du Canada, David Lametti, de la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, et de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice, de l'Agence des Services frontaliers et des services de renseignement.

Le professeur de droit à l'Université d'Ottawa, Yan Campagnolo, note que contrairement au comité parlementaire, «le commissaire Rouleau disposera du temps et de l'ensemble des ressources et des pouvoirs requis pour mener une enquête indépendante et apolitique» sur les circonstances entourant la déclaration d'état d'urgence.

L'un des co-présidents de ce comité, le député néo-démocrate Matthew Green, affirme que toutes les procédures légales et parlementaires de la Loi sur les mesures d'urgence seront «suivies de près» par le comité mixte.

«Je pense que c'est un aspect très important de la révision des mesures d'urgence. Pour bien des Canadiens, la confiance envers le gouvernement et la sécurité publique dans son ensemble est brisée», a-t-il dit.

Ce dernier assure que le travail du comité parlementaire se poursuivra pour éviter que l'usage d'une telle loi ne soit plus nécessaire.

Note(s) :

Cet article a été modifié le 2022-04-25 à 19h32 HE.

CISION

This document is destined for the exclusive use of the individual designated by Feed-NGC3 and cannot be used for any other purpose or distributed to third parties. • All rights reserved • Service provided by CEDROM-SNi Inc.